

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MAHARU 28. — N^o 50.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 12 titema 1879.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 Un an... 16 fr.
 Six mois... 8 fr.
 Trois mois... 4 fr.
 Un numéro 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 à l'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (non compris)
 Les 20 premières lignes... 30 c. la ligne
 Les autres... 20 c. la ligne
 Les annonces renouvelées se paient à l'ordre du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Dépêche relative à la culture du tabac à Tahiti. — Ordre concernant divers districts situés dans la localité. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Règlement postal municipal.
 — Faits divers. — Une seule berrigone. — Nouveau circuit français. — L'appareil de sillage. — Nouvelles à la main. — Mouvement commercial. — Mouvemens de port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Culture de tabacs.

(Directeur des Colonies, 2^e bureau: Service de l'Enquête; Palais de l'Industrie, pièce 12.)

Paris, le 9 septembre 1879.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE. — Vous savez, à la date du 18 mars dernier, l'informé mon Département de l'envoi de divers échantillons de tabac récoltés dans la colonie, en demandant qu'ils fussent examinés par la régie afin d'être fixé sur la valeur de ces produits.

Je ne puis mieux faire que vous transmettre ci-joint copie de la lettre par laquelle le Ministre des finances m'a donné connaissance du résumé des expériences faites par le service de l'expertise à la manufacture du quai d'Orsay.

Vous adressez en même temps plusieurs exemplaires d'instructions pratiques sur la culture et la préparation du tabac.

En suivant les indications qui y sont contenues, on arrivera certainement à des résultats satisfaisants. En récoltant dans le potasse dans le sol destiné aux plantations, on récolte les feuilles au moment de la floraison et en même temps on peut auparavant, on donnera aux tabacs la combustibilité qui parait leur faire en partie défaut et qui est une des premières conditions à remplir.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,
 Signé : JAUREGUIERRY.

(Direction du Cabinet, de Personnel et de l'inspection générale, Contrôle des Administrations locales.)

Paris, le 19 août 1879.

ANIMAL ET CHER COLLÈGE. — J'ai l'honneur de vous informer que M. le Directeur général des manufactures de l'Etat vient de me faire connaître ainsi qu'il suit les résultats de l'examen auquel ont été soumis, conformément au désir exprimé dans votre lettre du 13 juin dernier, des échantillons de tabac adressés au Directeur de l'Exposition permanente des colonies par le Commandant de Tahiti.

Ces échantillons, au nombre de trois, portent les marques H, P et V.

MARQUE H. (Graine de la Vanille obèse). — Cet échantillon peut être divisé en trois parties : la première est composée de feuilles assez développées, lisses et très-égales ; le premier d'entre elles sent malade ou présentent une couleur jaune-clair ou marbrée de rouge, indiquant un défaut de maturité. Les feuilles saïces sont d'une bonne couleur claire. Les tiges sont claires et résistant, les nervures fines, et la combustibilité assez bonne.

La deuxième partie est composée de tabacs assez développés, plus corrés et plus gommeux que les précédents, à nervures fortes et tourmentées. La couleur est rougeâtre, tirant sur le brun pour les feuilles les plus mures et résistants, les nervures fines, et la combustibilité est également assez bonne.

La troisième partie est un peu moins développée que les précédentes, et renferme une assez forte proportion de feuilles de terre et de feuilles n'ayant pas mûri. Le tissu est rugueux et la combustion presque nulle.

Le scierlat obtenu avec les feuilles mûres a une bonne couleur, et brûle convenablement. Le goût est doux et assez aromatique.

MARQUE P. (Graine de Tahiti). — Tabac un peu plus développé que le précédent. Tasse assez gommeux, résistant ; nervures tourmentées et un peu trop saillantes. Couleur généralement rougeâtre, marbrée de jaune, de vert et de noir. Combustibilité médiocre.

Le scierlat qui en est obtenu est moins agréable que celui de l'échantillon précédent. La fumée dégage une odeur empyreumatique.

MARQUE V. (Graine indigène). — Tabac peu développé, cassant, de couleur rougeâtre, tacheté de jaune et de vert. Combustibilité très-faible.

En résumé, les trois échantillons examinés par la Commission d'Exposition ne sont pas dans un état de maturité suffisant pour l'emploi dont ils seraient susceptibles dans nos fabrications. La Commission pense toutefois que si les deux premières parties de la marque H avaient été soumises à des préparations convenables, elles pourraient fournir des ressources pour la couverture des cigares et pour le scierlat.

En ce qui concerne les tabacs marqués P, on peut admettre que s'ils étaient convenablement préparés après la récolte, ils pourraient être assimilés à nos tabacs indigènes et jouer le même rôle dans nos fabrications.

Enfin les tabacs de la marque V, qui sont rabougriés, friables et très-peu combustibles, ne pourraient sans inconvénient entrer dans la composition d'aucun de nos produits.

Agrez, etc.

Le Ministre des finances,

Par le Directeur du Cabinet,
 de Personnel et de l'inspection générale,
 Signé : G. PASSIN.

Pour copie conforme :

Le Conservateur de l'Exposition permanente des Colonies,
 Signé : DE MAÏT.

ORDRE DU JOUR.

quelques jours d'intervalle, un incendie et une crue d'eau extraordinaire de la Fautaua ont porté l'alarme dans la population et fait naître de sérieuses inquiétudes.

Jeudi 5 décembre, une partie de la ville pouvait être atteinte par le feu ; hier, c'était l'usine à sucre de M. Pater ; c'était la place de Hamuta, les établissements de Taonoé et toutes les maisons sises aux environs qui pouvaient être ravagées, si la rivière eût rompu ses berges adossées de l'usine.

Dans ces deux circonstances, les troupes de la garnison, conduites par leurs officiers, ont rivalisé d'activité, d'intelligence et d'énergie pour combattre le fléau.

Le Service des Ponts et Chaussées tout entier, dirigé par son Directeur, M. Robert, n'a cessé de multiplier sur tous les points menacés ; un certain nombre d'habitants de bonne volonté y ont joint leur assistance, offert le matériel dont ils pouvaient disposer, et grâce aux efforts de tous, l'usine a pu être sauvée et la rivière retenue dans son lit.

Le Commandant Commissaire de la République adresse hautement ses félicitations à tous les officiers, sous-officiers, soldats, au personnel des Ponts et Chaussées, aux habitants de bonne volonté, aux indigènes de Pare et de Pirae, et les remercie au nom de la Colonie, dont ils ont pu par leurs efforts sauvegarder les intérêts particuliers et généraux.

Le présent ordre du jour sera lu aux troupes assemblées, affiché dans les casernes et en ville, et publié au Messager.

Paape, le 12 décembre 1879.

Le Commandant
 Commissaire de la République,
 F. PLANCKE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Avis.

Faruru faaita.

Par décision en date du 2 juillet 1879, l'Administration locale a mis à la disposition des propriétaires de juments un cheval de sang dont l'accouplement avec la race du pays aura pour résultat d'améliorer la race chevaline de Tahiti. Le public est prévenu que le Comité d'agriculture et de commerce a émis le vœu que les juments ne pourront être primées, quel que soit leur mérite, à la prochaine exposition, si elles n'ont été saillies par cet étalon.

FARUU RAA NO TEIENE MAHANA.

AOTE POU MAHANA i mairi aenei, tuhu iho rā te hoe auahi ura e te hoe vai pue hau rā i te rabi i Fautaua, un o mā i te riarā e te taini rā rā i rō i te taata 'toa.

I te mahana maha i te 5 no titema, oi aana la te hoe paeau o te oire i te auahi ; i manahi nei, o te hōro rā tā i a M. Pater, i te paeai i Hamuta, te mau fare i Taonoé e te mau fare i rā i rē iho o te mau rā ioo ia, ahiri e, i afa māi te pape na rāro mā i te hōro rā to.

I rō i taou na atā toa e piti rā, un faaita ia na nuu faeahu o te fema nei, oi mā srā i hia e to rāto iho mā srā rā i to rāto pēpē rābi, te paari e te itōito. I te tūni rā i taou si rā.

Te taā 'toā rā o te feia rave ohipa a te hau, 'o te mau ohipa paruru e te e tūru, e te srā i hia e te rāto i rā srā iho. M. Robert, aore ta i faoas i te ha-baere na te mau vai atoa i ha-māna haere i te pau ; e taauru māi hōi te hoe paeau rābi e te 'taata, e hō hōro māi i la rāto i rā mau manūha ; e no te pāni rō i te taata 'toā, ora māi nei taou hōro rā to rā, ora māi atura te pape i taou rā rāto rā mau.

Te faaita nei te Tomāna no Avāhō e te Beuparū, i toa māururu rābi i te taā 'toā ; i te mau srā i hia, i te mau vanā i rā i rāro a'e, i te mau faeahu, i te feia rave ohipa a te hau ; i te mau taata i te mau rāto i rāto i rāto iho hōno, i te mau taata no Pare o Pirae ; te faaita nei oi i toa māururu a rāto atō rā rā o te rāto i te fa-fa a te taata rā i te taā 'toā rā, na rō i to rāto itōito.

Teienei faane rā, e talō hia i mā i te arō o te taā 'toā rā o te faeahu o te hōno auahi hia, hō i te hō paeau fāto e te faeahu e i rāto i te oire nei e faaita hia hōi na rō i te 'toā.

Paape, te 12 no titema 1879.
Te Tomāna
 hōno i te Beuparū,
 F. PLANCKE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 11 décembre 1879.

Des pluies extraordinaires sont tombées cette semaine, surtout pendant la soirée de jeudi.

On signale déjà d'irréparables désastres, particulièrement dans la vallée de Feitaua, dont le fond forme comme un entonnoir pour y recueillir toutes les eaux des cinéas ou gorges voisines.

Des propriétés inondées et ravagées, des maisons entraînées, des arbres emportés, des routes envahies marqueraient ainsi à cette heure l'inauguration de la saison pluvieuse dans cette partie de l'île.

Dés hier matin, le Commandant s'est rendu en personne sur les différents points inondés.

Les indigènes ont été requis. Cinquante militaires au moins sont sur les lieux avec tout le matériel et les ustensiles de sauvetage ou de préservation qui pourraient être nécessaires.

La journée d'aujourd'hui vendredi s'annonçait assez belle ; mais vers 9 heures les monts limitant l'horizon étaient de nouveau couverts de nuages.

Un rapport détaillé des désastres est en préparation et sera publié au prochain numéro du Messager.

Voici quelques renseignements complémentaires sur l'incendie qui a éclaté dans la nuit du 4 au 5 décembre dans la maison de M. Abgrall, sise dans l'ancien quartier de la Mission et occupée par M. Chauvolet, lieutenant de ligne :

Le feu eut le premier étage de cette maison par suite de l'explosion d'une lampe à pétrole placée dans la chambre à coucher de M. Chauvolet. Aux cris poussés par M^{me} Chauvolet, la famille Keck, voisine du lieu du sinistre, se porta immédiatement à son secours.

La porte de communication de l'enclos qui sépare la propriété de M. Abgrall de celle de M. Zinguerlet se trouvant close, la famille Keck unit ses efforts à ceux de M. Chauvolet et l'on parvint ainsi à l'arracher.

M. et M^{me} Keck et leurs enfants, M^{me} Catherine, Zoé, Élie, ainsi que M^{me} Tetuanui à Mapurā pénétrèrent alors au rez-de-chaussée de la maison incendiée, et parvinrent à en retirer une partie du mobilier. Le premier étage étant complètement envahi par les flammes, il fut impossible de s'y introduire.

L'alarme était donnée : MM. Pierre Labarraque, Ribollet, Ernest Bataillon, Van der Veeue, Hanulu, Edmond Zinguerlet, Frogier, Walker, Peter et les indigènes Kohia, motu, Mahiti, Papare, arrivant les premiers, payèrent immédiatement de leur personne en continuant le sauvetage du mobilier commencé par la famille Keck.

Un moment après on voyait arriver la pompe de la police, conduite par les matris, puis successivement celles de l'artillerie et des ponts et chaussées.

Grâce à ces prompts secours, le feu fut circonscrit dans son foyer, et à 2 heures du matin tout danger avait disparu pour les habitations environnantes.

En opérant le sauvetage des objets mobiliers, M^{me} Zoé Keck a été brûlée à la main et aux pieds.

MM. Ribollet et Labarraque ont pareillement reçu quelques brûlures.

Nouveau règlement de la Poste américaine.

Le directeur-général des Postes des États-Unis vient d'établir un nouveau règlement très-sévère. Il est stipulé qu'à l'avenir toute lettre qui ne portera pas sur l'adresse la désignation du comté et de l'État, indépendamment de la localité et du nom de la personne, libiblement écrit, sera imployablement mise de côté pour être envoyée au bureau des lettres non expédiées (Dead Letter Office). Ainsi, par exemple, celui qui adresserait une lettre à une personne quelconque demeurant à New-York, et qui se contenterait de spécifier le nom de cette ville sans y joindre « N. Y. », serait assuré de voir sa lettre mise au rebut pour le Dead Letter Office. Il en serait de même pour une lettre adressée à Chicago, sans les initiales de l'État « Ill. » ou bien encore, par exemple, à Mod Springs, Colorado County, sans y avoir ajouté : « Cal. » Le règlement le veut ainsi et il faudra bien s'y conformer, sous peine de ne pas voir arriver une lettre à destination.

FAITS DIVERS.

La société de géographie de Marseille a reçu des nouvelles de Zanzibar, 26 juillet. On n'avait pas de nouvelles de l'abbé Deland, ni des pères des missions d'Alger, ni des missions anglaises. MM. Broyon et Durieux étaient attendus à la côte. On avait reçu le 17 juillet des nouvelles de M. Gambier, chef de la première expédition belge. Il était parti de Kismou le 7 mai et était arrivé le 26 à Kasagers. Il se rendait à Maskimou, sur la rive orientale du lac Tangenika, par 7 degrés latitude sud. Il comptait y arriver au bout d'un mois. Sa caravane se composait de 230 Wanyamoussis et de 35 Wapougoums. Il avait des ressources suffisantes pour longtemps. Des qu'il aurait été rejoint par le lieutenant Dotalès, il comptait partir pour Wanyamoussis. La deuxième expédition belge, sous les ordres d'officier Poppo, aidé du docteur Van der Heuvet et accompagné du lieutenant Dotalès, se composa de 50 Zanzibariens et de 267 Wanyamoussis. Elle avait passé le Kiangani sans incident le 9 juillet. Le trajet par Djibouti-Singa était impossible, à cause de l'hostilité qui existait entre les Arabes et les Arabes de Kéwéy. La route de Tabora s'imposait donc aux caravaniers. L'abbé Geyot, des missions d'Alger, attendait ses camarades et déployait une très-grande activité pour préparer la caravane. Il avait acheté beaucoup d'ânes. Ces animaux avaient atteint de hauts prix, par suite des demandes de l'expédition. Le moisson était très-forte ; la culture à Zanzibar et le vent d'une violence exceptionnelle ; le thermomètre était descendu à 35 degrés centigrades. Aussi on grolait et tout le monde toussait et se plaignait du froid.

— Il n'y a pas qu'en France où l'on s'occupe, et ce moment, de navigation aérienne. Les Anglais font de très-bonnes efforts pour arriver à rendre cette navigation plus pratique possible. On annonce que la Société militaire d'aérostation de Woolwich se propose de construire un ballon dont le volume est invariable et qui peut recevoir de l'air foulé dans une poche intérieure à l'aide d'une pompe de compression. Cette disposition, imaginée par le général Boulton au temps de la première République, permettrait de regagner la terre sans sacrifier de gaz. Pour remonter, il suffirait de donner une issue à l'air renfermé dans la poche intérieure. Ces premiers essais ont si bien réussi, paraît-il, qu'on lui a construit un nouveau ballon de 2,300 mètres cubes pour continuer les expériences.

— Un bien singulier procès vient d'être, au dire d'un journal parisien, plaidé dans une des salles de la maison de détention. Au lieu de recourir à la Justice ordinaire, à laquelle lui n'eussent rien compris, ils résolurent de s'en référer exclusivement à une cour composée de sourds-muets, qui se réunit à la mairie du Louvre. Juges, ministère public, avocats, défendeur, plaignant et témoins, tous sourds-muets. L'accusé a été condamné par le tribunal, aussi original qu'improvisé, à une amende de 200 francs, contre laquelle il n'a nullement protesté. Ainsi pas de bruit, pas de frais, pas de scandale. Quelle belle leçon donnée aux plaigneurs ordinaires, mais qui, hélas ! n'en profiteront pas.

— Une lettre adressée au *Herald* de New York par le lieutenant Du Long, à bord de la *Jeannette* actuellement aux îles Aléoutiennes, parle en termes favorables de la solidité de ce navire, qu'il trouve néanmoins beaucoup trop chargé. Il en réclame que par une grosse mer le pont se trouve fréquemment balayé par la vague. Une fois enragé dans les braves de glace, il importe que le navire se trouve suffisamment allégé pour ne pas résister à des chocs qu'il aura à recevoir. C'est pourquoi le commandant Du Long se propose de débarquer une portion de son chargement dès qu'il sera atteint un endroit propice à l'hivernage. Dans tous les cas, le *Herald* sera tenu au courant de tous les mouvements de la *Jeannette* dans son exploration au pôle nord.

— L'appareil télégraphique quadruplex d'Edison va être mis en essai sur la ligne de Paris à Bruxelles. Ce système est le seul qui permette de transmettre par le même fil et au même moment deux dépêches différentes : deux dans un sens, et les deux autres en sens inverse. Bien qu'il soit couramment employé en Amérique et en Angleterre, il n'a point été encore appliqué sur le continent. Les gouvernements de France et de Belgique ont invité M. le docteur Germain Herz, concessionnaire pour l'Europe, à faire disposer l'appareil, afin qu'on puisse le mettre en usage au plus tôt.

— On télégraphie de Londres que la London and County Bank a reçu, au nom du gouvernement des États-Unis de Colombie, le cautionnement versé par M. Ferdinand de Lesseps. La concession pour le percement du canal interocéanique est maintenant définitive.

UNE SŒUR NÉROÏQUE.

Basile (Basses-Pyrénées), le 11 sept. 1879.

Je suis ici à cinq minutes de la fameuse cascade du Nive qu'on appelle le pas de Roland parce que ce guerrier légendaire a, de son pied légèrement posé sur le sol, ouvert un passage à la rivière à travers une muraille de rochers. Ce pays abonde en fabliaux grandioses et en sites superbes.

Ce qui m'a frappé le plus ici, ce n'est pas la cascade, toute magnifique qu'elle soit, ce n'est pas la légende, c'est la vue d'une jeune fille qui, pendant la dernière guerre, a été décorée de la médaille militaire. Ses figures et ses traits se colorent de l'incertitude de la pudeur, son attitude si simple et si modeste, ne laissent guère deviner une héroïne. Et cependant comment ! lui refuser ce nom ? C'est tout au moins une héroïne de la famille ! Elle se nomme Graciosa ; c'est la traduction en basque du nom français de Gracienne. — Graciosa, Graciana en italien.

Pendant mes vacances de l'année dernière, vivant au milieu des Vosges, à l'autre extrémité de la France, j'ai pu plaisir à vous raconter les traits de patriotisme qu'avaient prodigués pendant l'invasion nos populations de l'Est, placées dans une position si difficile. J'ai surtout insisté sur le courage vraiment incroyable qu'avaient déployé vos vieilles femmes et vos femmes de chambre, des jeunes filles ordinairement si timides. Jamais, vous l'avez vu, plus d'esprit avait été uni à plus de cœur. Vous vous souvenez du passionné des demoiselles de Belfort ? Eh bien ! c'est avec bonheur que j'ai trouvé ici un écho de ces courages.

Graciosa appartenait à une famille pauvre et a reçu une éducation excellente. Elle est surtout musicienne passionnée et d'un talent vraiment distingué. En 1870 son frère Léon partit avec les mobiles du département des Basses-Pyrénées. On lui longtemps sans recevoir de ses nouvelles. Enfin un jour l'on apprit, par une lettre de l'un de ses camarades d'enfance, qu'il servait avec lui, qu'il avait péri en Bourgogne d'une mort bien cruelle.

Dans une reconnaissance il était tombé entre les mains d'un capitaine prussien, espèce de brute qui, sous prétexte que son uniforme, tout en lambeaux, ressemblait à celui des francs-tireurs Keckler qui avaient fait beaucoup de mal aux Allemands, l'avait fait fusiller sans miséricorde. Un journal de Clidions-sous-Brancas avait recouvert cette histoire lugubre en termes indignés, en signalant le nom de l'assassin : « comte Dunker. » Un exemplaire du journal était joint à la lettre du camarade de Léon.

Graciosa, qui adorait son frère, pleura pendant plusieurs longues journées ; puis elle tomba dans une sorte d'atonie physique et morale qui désespérait ses parents. Un beau matin elle disparut sans qu'on pût retrouver sa trace.

Pendant ce temps là se passaient en Bourgogne des événements assez dramatiques. Dijon était évacué par nous, puis repris, puis repéré, et quelque temps l'armée badoise s'arrêta à Nuits une sanglante bataille qui lui était infligée par des gardes nationaux et de jeunes recrues sans expérience. Une compagnie de volontaires basques s'y était fort bien conduite et perdit un bon tiers de son effectif. On voulait renforcer son cadre, mais elle déclara qu'elle ne voulait recevoir que dans ses rangs des gens de son pays, et elle siffla mieux rester décimée que mélangée. Elle regrettait surtout

